



Comment récupérer mes meubles?

Par **stephorax**, le **16/02/2009** à **09:00**

Bonjour,
Je suis mariée depuis 3 mois et suite à de graves problèmes conjugaux je souhaite divorcer. J'ai été obligée de quitter le domicile conjugal et je vais emménager dans un nouvel appartement au premier mars. J'ai pris rv avec un avocat mais en attendant que le divorce soit prononcé je souhaiterais récupérer une partie des meubles qui m'appartenait avant le mariage. J'ai les factures de ces biens mais la communication avec mon époux est très difficile de plus il a changé les serrures.
Y a-t-il une solution pour que je puisse récupérer mes meubles afin d'emménager prochainement, notamment la chambre de ma fille (dont il n'est pas le père)?
Merci de vos conseils

Par **Paula**, le **16/02/2009** à **14:02**

Bonjour,
Le plus simple, en effet, serait que vous puissiez vous mettre d'accord avec votre mari pour récupérer vos effets personnels, vos meubles et ceux de votre fille.
D'expérience, je peux vous dire que souvent, après le premier "orage" passé, la raison reprend le dessus et votre mari peut accepter de vous donner le mobilier.
Il n'est pas facile d'entrer dans l'appartement d'une personne qui fait obstruction et l'enlèvement des meubles ne pourra se faire qu'après que la procédure aboutisse.
La décision mentionnera :
"Ordonnons que les meubles, objets mobiliers et effets personnels soient remis à Madame xxxxx" Mais, là aussi, s'il résiste il faudra un Huissier de Justice pour faire exécuter la décision.
Demandez conseil à votre Avocat, mais, sans être alarmiste, je dois reconnaître que ce n'est pas facile.
Cordialement

Par **fabrous**, le **18/02/2009** à **21:12**

Bonsoir,rnrnj'ai eu une expérience assez douloureuse il y a presque 4 ans, mon ex femme ayant quitté le domicile conjugal continuait à vider la maison dès que j'étais au travail.mon ancienne avocate m'avait conseillé (à torts!!!) de changer les serrures, ce que j'avais fait.rnUn jour, de retour avec les enfants, j'ai eu la mauvaise surprise de vois qu'elle était rentrée avec effraction dans la maison et l'avais pas mal vidée avec plein de choses cassées... enfin soit, toujours est-il ,que je n'ai aucuns recours contre elle car je n'avais pas le droit de changer les serrures tant qu'aucune décision de justice n'ai été prononcée (par exemple ordonnance de non conciliation).rnCeci est mon expérience et n'étant pas "du métier" je ne peux pas dire si vous avez le droit de rentrer ainsi, de plus la voix de discussion est la meilleure pour tout le monde.rnrnBon courage